

**SÉANCE DU 23 JANVIER 2019**

---

**DÉCISION N° 2019 / 19 / CNA / 1**

---

**DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine en date du 18 janvier 2019, établi par Madame Karine BOQUET, Secrétaire interministérielle du Conseil national de l'alimentation (CNA), demandant à la CNDP un accompagnement dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation.

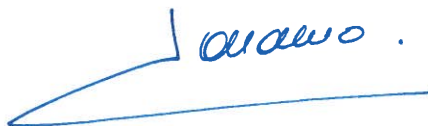
après en avoir délibéré,

**DÉCIDE:**

**Article unique :**

La Commission désigne Madame Ilaria CASILLO pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil national de l'alimentation afin de l'accompagner dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation.

La Présidente



Chantal JOUANNO